



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29.11.2021
C(2021) 8432 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 29.11.2021

adoptant le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2022

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 29.11.2021

adoptant le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2022

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 54,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom¹, et notamment leur article 7,

vu l'avis du comité consultatif de l'Agence, émis le 7 octobre 2020,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, et notamment son article 68 concernant son applicabilité à l'Agence d'approvisionnement d'Euratom,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Conseil de l'Union européenne a décidé² de ne pas introduire la redevance sur les transactions prévue à l'article 54 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et dans les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.
- (2) Les revenus propres de l'Agence (intérêts des placements de son capital) sont insignifiants (estimés à moins de 300 EUR par an) et ne peuvent pas couvrir ses dépenses de fonctionnement.
- (3) L'Agence doit par conséquent bénéficier d'une contribution de la Commission pour couvrir ses dépenses non directement couvertes par la Commission.
- (4) Le Parlement européen encourage l'Agence à poursuivre la transition numérique de ses services de façon à réduire la bureaucratie³.
- (5) La direction générale de l'énergie a approuvé la poursuite du financement du projet informatique NOEMI («Nuclear Observatory and ESA Management of Information»),

¹ Décision du Conseil du 12 février 2008 établissant les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (2008/114/CE, Euratom), JO L 41 du 15.2.2008.

² Lors de la 23^e session du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, tenue à Bruxelles les 1^{er} et 2 février 1960.

³ Résolution du Parlement européen du 28 avril 2021 contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2019 [2020/2171(DEC)].

DÉCIDE:

Article unique

Le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2022, d'un montant de 167 000 EUR (provenant uniquement des contributions de la Commission au titre du poste budgétaire 20 03 14 01), tel qu'il figure en annexe, est adopté.

Fait à Bruxelles, le 29.11.2021

Par la Commission
Kadri SIMSON
Membre de la Commission

AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM
BUDGET 2022

ÉTAT DES RECETTES

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2022 ⁽¹⁾	Budget 2021 adopté ⁽²⁾	Exécution du budget 2020	Observations
1	Contribution de l'UE				
	100 Contribution de l'UE	167.000,00	210.000,00	230.000,00	
	Article 100 - Total	167.000,00	210.000,00	230.000,00	
	Chapitre 10 - Total	167.000,00	210.000,00	230.000,00	
	Titre 1 - Total	167.000,00	210.000,00	230.000,00	
	5 Activité administrative				
	520 Intérêts bancaires	0,00	0,00	248,78	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant des intérêts bancaires perçus sur les comptes de l'Agence.
	Article 520 - Total	0,00	0,00	248,78	
	Chapitre 52 - Total	0,00	0,00	248,78	
	Titre 5 - Total	0,00	0,00	248,78	
	TOTAL	167.000,00	210.000,00	230.248,78	

ÉTAT DES DÉPENSES

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2022 ⁽¹⁾	Budget 2021 adopté ⁽²⁾	Exécution du budget 2020	Observations
1	Personnel				
	13 Missions et déplacements professionnels				
	130 Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires				
	1300 Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	18.000,00	14.000,00	6.500,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les indemnités journalières ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire pendant une mission dans l'intérêt du service, conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
	Article 130	18.000,00	14.000,00	6.500,00	
	Chapitre 13 - Total	18.000,00	14.000,00	6.500,00	
	17 Frais de réception et de représentation				
	170 Frais de représentation du personnel				
	1700 Frais de représentation, événements et réunions internes	1.000,00	1.000,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais officiellement exposés par des personnes représentant officiellement l'Agence, y compris les frais occasionnés par les réceptions et les réunions internes.
	Titre 1 - Total	19.000,00	15.000,00	6.500,00	
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement				
	22 Biens meubles et frais accessoires				
	225 Dépenses de documentation et de la bibliothèque				
	2255 Abonnements et achat de médias d'information	14.000,00	14.000,00	17.386,18	Ce crédit est destiné à couvrir: l'acquisition de livres et d'autres ouvrages pour la bibliothèque sur support papier et sur support électronique; les dépenses d'abonnement aux journaux, aux périodiques spécialisés, aux journaux officiels, aux documents parlementaires, aux statistiques du commerce extérieur, aux bulletins d'agences de presse et à diverses autres publications spécialisées; les frais d'abonnement et d'accès aux bases électroniques d'information et de données externes et l'acquisition de supports électroniques d'information (CD-ROM, etc.); la formation et le support nécessaires à l'utilisation de cette information; la redevance sur les copies d'œuvres protégées par le droit d'auteur.
	Article 225	14.000,00	14.000,00	17.386,18	
	Chapitre 22 - Total	14.000,00	14.000,00	17.386,18	
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant				
	232 Charges financières				
	2320 Frais bancaires	500,00	500,00	500,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de raccordement au réseau de télécommunications interbancaire.
	Article 232	500,00	500,00	500,00	
	233 Frais de justice				
	2330 Frais juridiques	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des condamnations éventuelles de l'Agence aux dépens arrêtés par la Cour de justice, le Tribunal ou les juridictions nationales, ainsi que l'engagement d'avocats externes et de conseillers juridiques pour représenter l'Agence devant les juridictions de l'Union et les juridictions nationales.
	2339 Amendes	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des dommages et intérêts, des indemnités consenties lors de règlements amiables et des amendes administratives.
	Article 233	0,00	0,00	0,00	
235	Autres dépenses de fonctionnement				
	2350 Affiliation à des organisations nucléaires	4.000,00	3.500,00	2.861,53	Ce crédit est destiné à couvrir l'affiliation à des organisations nucléaires présentant un intérêt pour les activités de l'Agence.
	Article 235	4.000,00	3.500,00	2.861,53	
	Chapitre 23 - Total	4.500,00	4.000,00	3.361,53	

AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM BUDGET 2022

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2022 ⁽¹⁾	Budget 2021 adopté ⁽²⁾	Exécution du budget 2020	Observations
24 242 2420	Technologies de l'information et de la communication Systèmes d'information Équipements, logiciels et services pour les systèmes d'information ⁽³⁾	15.000,00	29.000,00	188.000,00	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'exploitation des systèmes d'information (notamment NOEMI), ainsi que les autres coûts liés aux technologies de l'information nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels. Cela comprend notamment: - l'achat ou la maintenance de matériel, les coûts des infrastructures et services informatiques liés à l'environnement des systèmes d'information et à d'autres besoins opérationnels; - l'assistance et la maintenance pour les systèmes d'information: les opérations, l'assistance, les réparations et les améliorations mineures associées aux applications existantes; - la sécurité et la conformité: les coûts de définition, d'établissement, d'application et de mesure de la sécurité, de la conformité et de la préparation au rétablissement après sinistre pour les systèmes d'information; - les logiciels nécessaires à la maintenance des systèmes d'information et à d'autres besoins opérationnels: les achats, les licences, la maintenance et l'assistance pour l'exploitation de logiciels prêts à l'emploi; - la gestion des systèmes d'information: les coûts liés à la gestion, à l'administration et à la planification des technologies de l'information, en particulier le coût des études qui s'y rapportent. Ce crédit est également destiné à couvrir l'achat ou la maintenance d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels pour le centre informatique qui héberge le système ePluto, ainsi que les coûts des infrastructures et services informatiques connexes, jusqu'à ce que cet hébergement soit assuré par les services de la Commission.
2421	Développement de systèmes d'information ⁽³⁾	81.000,00	125.000,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le coût de développement de systèmes d'information, en particulier le système NOEMI. Il couvre notamment les ressources affectées aux services d'analyse, de conception, de développement, de codage, d'essai et de révision associés à des projets de développement d'applications.
	Article 242 - Total	96.000,00	154.000,00	188.000,00	
	Chapitre 24 - Total	96.000,00	154.000,00	188.000,00	
25 252 2520	Frais de réunions et de convocations Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom	18.000,00	12.000,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts, ainsi que les dépenses relatives à l'organisation des réunions du Comité consultatif et de ses sous-groupes.
	Article 252 - Total	18.000,00	12.000,00	0,00	
255 2552	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions Conférences, congrès et réunions	6.000,00	4.000,00	3.000,00	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'organisation et à la participation à des conférences (frais d'inscription etc.), des congrès et des réunions en lien avec ses activités. Il est également destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de réunions hors siège non couvertes par l'infrastructure existante.
	Article 255 - Total	6.000,00	4.000,00	3.000,00	
	Chapitre 25 - Total	24.000,00	16.000,00	3.000,00	
26 260 2600	Consultations, études Consultations, études et enquêtes de caractère limité Consultations, études et enquêtes de caractère limité	5.000,00	0,00	0,00	Crédit destiné à permettre la sous-traitance d'études à des experts hautement qualifiés lorsque le personnel dont dispose la Commission ou l'Agence ne lui permet pas de les effectuer directement.
	Article 260 - Total	5.000,00	0,00	0,00	
	Chapitre 26 - Total	5.000,00	0,00	0,00	
27 271 2710	Publication et information Publications Publications	2.500,00	4.000,00	5.447,45	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du rapport annuel de l'Agence et d'autres activités de publication (sur papier ou sous forme électronique) directement liées à la réalisation des objectifs de l'Agence.
	Article 271 - Total	2.500,00	4.000,00	5.447,45	
272 2720	Dépenses d'information Dépenses en activités d'information et de communication	2.000,00	3.000,00	5.254,01	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'information et de participation à des événements publics, des activités à effet multiplicateur (organisation de séminaires, accueil de groupes de visiteurs etc.) et des activités de communication directement liées à la réalisation d'objectifs de l'Agence.
	Article 272 - Total	2.000,00	3.000,00	5.254,01	
	Chapitre 27 - Total	4.500,00	7.000,00	10.701,46	
	Titre 2 - Total	148.000,00	195.000,00	222.449,17	
	TOTAL	167.000,00	210.000,00	228.949,17	

⁽¹⁾ L'estimation budgétaire pour 2022 a été présentée lors de la réunion du comité consultatif (CC) du 7 octobre 2020 et a reçu un avis favorable.

Une réaffectation interne des fonds, résultant de la crise de la COVID-19, sera également présentée lors de la réunion du CC du 19 octobre 2021.

⁽²⁾ Une consultation est en cours en octobre 2021 concernant l'aménagement du budget 2021 par la modification n° 1/2021, en raison de la pandémie de COVID-19.

⁽³⁾ Nouvelles dénomination et description de la ligne budgétaire à partir de 2022.